

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 568

présenté par

M. Mélenchon, Mme Taurine, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguiier, Mme Rubin et M. Ruffin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 24, insérer l'article suivant:**

« Chapitre ...

« La rénovation du lien de confiance dans l'enseignement professionnel »

« Article ...

« Le Gouvernement remet dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi un rapport évaluant le coût pour les finances publiques et l'opportunité de rétablir le baccalauréat professionnel en 4 ans. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le bac professionnel en trois ans a été instauré par le ministre Xavier Darcos en 2009. Il se substituait à un cursus en quatre ans, deux ans pour parvenir à un premier diplôme (BEP ou CAP), puis deux années supplémentaires pour obtenir le bac pro. L'argument invoqué à l'époque était la revalorisation de la voie professionnelle en alignant son bac sur une durée de formation identique à celle des voies générale et technologique. En réalité, l'objectif était surtout budgétaire. Les économies en termes de postes d'enseignants furent prodigieuses. Les réductions horaires, entre les suppressions de BEP et la réduction d'une année de la formation, ont permis de grappiller un nombre élevé de postes, et ce dans un contexte de fermeture de lycées professionnels.

Le bilan de cette manoeuvre budgétaire est très mauvais : les contenus enseignés ont été affaiblis par cette réduction de la durée de l'enseignement professionnel. Le taux d'échec a augmenté, car la

pression sur les élèves comme sur les enseignants est bien plus importante, sans moyens supplémentaires.

Revaloriser l'enseignement professionnel passe par le rétablissement du baccalauréat en 4 ans.